

ALBERTVILLE/BEAUFORTAIN

GRESY-SUR-ISERE

Internet sans fil à l'école :
la crainte de parents d'élèves

Qui est habilité à prendre la décision de remplacer le wi-fi par du filaire ? Selon le maire, la municipalité et le conseil d'école, et non le collectif.



Valérie et son compagnon Pierre Besson lors de la mesure du rayonnement émis par le wi-fi à l'école.

REPÈRES

POUR OU CONTRE

■ Principe de précaution d'un côté, pas de preuves sur la nocivité du wi-fi de l'autre, le débat est loin d'être terminé.

LA SUITE

■ Pour le maire, "il faut une volonté majoritaire" pour éventuellement supprimer le wi-fi. Le conseil d'école doit se déterminer là-dessus".

Réunion animée vendredi soir en mairie. Au côté de conseillers municipaux, le maire François Gaudin a reçu des représentants du collectif "non au wi-fi à l'école primaire". Pierre Besson et sa compagne Valérie sont les "chefs de file" de ce combat. Des opposants peu nombreux vendredi soir (ils revendiquent cependant une soixantaine de signatures contre le wi-fi), mais aux arguments bien affûtés. Selon eux, les ondes émi-

ses par l'internet sans fil seraient nuisibles à la santé des jeunes enfants. Raison pour laquelle ils demandent au maire de remplacer ce système par une connexion filaire.

« Il faut appliquer le principe de précaution. Les risques sont avérés » plaide Valérie, notant au passage que l'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail se prononce pour une réduction des expositions estimant qu'il est temps de réagir, malgré l'absence de

preuves formelles sur la nocivité des ondes électromagnétiques.

Au-dessus de normes ?

« J'ai d'autres informations, répond le maire François Gaudin. Le wi-fi est moins dangereux que le téléphone portable, les téléphones sans fils, les ordinateurs ». « Le problème, c'est la surexposition. Nous avons fait des mesures dans l'école avec une personne de l'association Robin des Toits. Elles sont au-dessus des normes re-

commandées par le Parlement européen ». Pour Pierre Bressonnet sa compagne, la messe est dite. Le filaire doit être installé à l'école.

« L'installation des câbles coûterait cher, assure le maire. Au moins 1500 euros. L'école possède sept ordinateurs. L'école numérique rurale revient à 14 000 euros, et a bénéficié de 9000 euros de subventions. N'allons-nous pas les perdre en modifiant le cahier des charges ? » « Je suis prêt à trouver gratuite-

ment des boîtiers CPL (internet par courant électrique), assure Pierre Besson. » « Ce ne sont pas trois ou quatre familles qui vont imposer leur volonté, souligne François Gaudin. Votre posture me fait penser à l'arrivée du train à Aix-en-Provence en 1830. À l'époque, on disait qu'il rendait fou... De toute manière, nous allons nous concerter avec le conseil d'école pour prendre la meilleure solution. Ce soir (lire vendredi, ndlr), trois familles sont présentes. Cela pose question sur la légitimité de la demande. En plus, pour financer le filaire, il faudrait supprimer une sortie "patins" ».

« Beaucoup de personnes n'ont pu se libérer » conclut Pierre Bresson et Valérie. Il faut savoir que nous sommes près d'une quarantaine de familles, pour l'instant ».